

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°15 du 30 mars 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°18**

**CIRCULAIRE N° 5775/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM**  
modifiant la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

*Du 26 janvier 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 5775/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM modifiant la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.**

*Du 26 janvier 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 3 2 8 C

---

*Référence :*

Message n° 364/BPIA/DIR/GE/CDTGE/SECGE du 16 janvier 2012 (n.i. BO).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Précédent Modificatif :*

Circulaire n° 5501/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM du 11 janvier 2012 (BOC N° 7 du 10 février 2012, texte 7).

*Texte modifié :*

Circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 19) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°15 du 30 mars 2012, texte 18.

---

Suite au message de référence <sup>(1)</sup>, la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 est modifiée comme suit :

1. Remplacer l'annexe IX. par la nouvelle annexe IX. ci-jointe.
2. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE IX.  
**FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation militaire complémentaire.
LIBELLÉ COURT.	SEACME.

DURÉE.	Sept semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique.

Former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un petit gradé d'encadrement.

Conditions de candidature.

Les conditions de candidature seront définies par une circulaire de DCSEA/SDA2/RFR à paraître.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Certificat militaire élémentaire.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES.	Non.
--------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/R02-CME	5 septembre 2011.	21 octobre 2011.	DCSEA.	
MF 12/R01-CME	21 mai 2012.	6 juillet 2012.	DCSEA.	